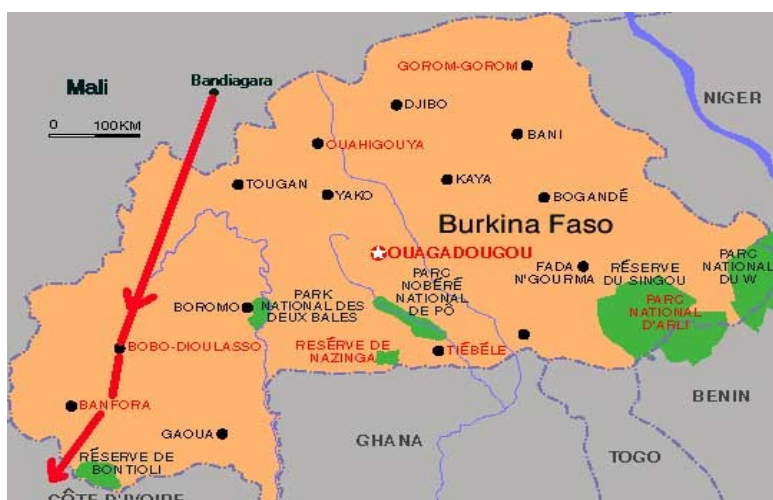




# RAPPORT

## MISSION D'OBSERVATION DE L'ELECTION PRÉSIDENTIELLE DU 13 NOVEMBRE 2005 AU BURKINA FASO



DÉCEMBRE 2005

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

- I. Le Burkina Faso : Bref aperçu
- II. La période préélectorale
  - II.1 Rencontre avec les institutions nationales
    - Le Conseil Constitutionnel
    - La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)
    - Le Conseil Supérieur de l'Information (CSI)
    - Le Ministère de la Promotion des Droits de l'Homme
  - II.2 L'affaire MBDHP c/ CENI
  - II.3 II. 3. La liste électorale
  - II.4 II. 4. L'affaire Hermann Yaméogo
  - II.5 II. 5. La Campagne électorale
- III. La période électorale
  - III.1 Le déroulement du scrutin
  - III.2 Le dépouillement
- IV. La période post-électorale
- V. Une élection sans enjeu majeur
  - Une faible implication de la Communauté africaine et internationale
  - La Société Civile burkinabé
  - Points de vue des candidats

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

## INTRODUCTION

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (**RADDHO**) est une organisation africaine à vocation internationale, qui s'est assigné comme mission la promotion, la protection et la défense des droits humains au Sénégal, en Afrique et dans le monde.

Le respect de la vie et de la dignité humaine, l'exercice de la citoyenneté, la consolidation de l'Etat de droit, le rapprochement des peuples, le respect des droits économiques, sociaux et culturels constituent les objectifs fondamentaux de l'Organisation.

Elle a pour mandat de veiller à l'application des conventions, traités et pactes signés et ratifiés par le Sénégal tels la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples etc. Elle mène des études, investigations et des analyses qui permettent l'alerte d'urgence et la prévention des conflits.

En matière électorale, la RADDHO tire la source de son action de ces instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux. Par conséquent, le mandat d'observation de la RADDHO s'appuie essentiellement sur le respect de la primauté du Droit.

Aussi, dans le cadre de l'exécution de son programme de Bonne Gouvernance mais aussi de celui de la Prévention des Conflits, la RADDHO s'investit de plus en plus dans l'observation des élections en Afrique.

C'est ainsi que la RADDHO, avec le soutien de la Fondation Friedrich Ebert, a envoyé une délégation dirigée par le Secrétaire Général, M. Alioune TINE, et composée du Pr. Amadou LY, Président du Conseil scientifique de la RADDHO, de M. Oumar DIALLO, Coordonnateur du Département Alerte d'urgence et Opérateur principal à l'Observatoire des Droits humains de Dakar, de Mme Ndèye Fatou SARR SEYE, Coordonnatrice du Département Bonne Gouvernance et de Mme Sénéba KEBE SYLLA, Assistante du Secrétaire Général pour l'observation du 1<sup>er</sup> tour de l'Election présidentielle du 13 novembre 2005 au Burkina Faso.

Cette délégation a été rejointe deux jours après par M. Saliou Konté, de la Fondation Ebert qui a participé à l'observation du scrutin. Cette équipe a été secondée par trois autres observateurs locaux, il s'agit de M. Germain Nama, Rédacteur en chef de l'hebdomadaire « L'Événement » et représentant permanent de la RADDHO à Ouagadougou, de Leona Goldstein et de Jeanne Elone. Ces dernières sont stagiaires au Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples.

Ces observateurs ont visité un total de 150 bureaux de vote dans les localités de Kadiogo, Ziniaré, Koudougou (Réo, Poa, Sanguié), Ouahigouya (Yatenga, Ourssi, Yako).

### I. LE BURKINA FASO : BREF APERÇU

Ancienne colonie française, la Haute-Volta obtient l'indépendance en [1960](#). Le nom actuel du pays (Burkina Faso) date du [4 août 1984](#). Il signifie *la patrie des hommes*

*intègres* en langues locales mooré (*burkina* signifiant « intègre ») et bamanakan (*faso* se traduisant par « patrie »).

Le Burkina Faso est un pays sans accès à la mer et est limitrophe de six pays, le [Mali](#) au nord, le [Niger](#) à l'est, le [Bénin](#) au sud-est, le [Togo](#) et le [Ghana](#) au sud et la [Côte d'Ivoire](#) au sud-ouest. Il a une superficie de 274 200 km<sup>2</sup> et 11 600 000 hab. (1999). Il a pour capitale Ouagadougou et comme principales villes : Bobo Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Banfora et Kaya. Les langues les plus parlées sont Mossi, Dagaari, Dyula, Lobi, Marka, Bobo, Bwanu, Senoufo.

Le Burkina est aussi Etat-membre de la [CEDEAO](#) et de l'[UEMOA](#) qui y a son siège.

La principale activité agricole dans le pays est l'[élevage](#) mais également, la culture du [sorgho](#), du [mil](#), du [maïs](#), d'[arachides](#), de [riz](#) et de [coton](#). Le coton est principale ressource d'exportation du Burkina Faso.

Cependant, le pays connaît un fort taux d'émigration : par exemple, trois millions de burkinabé vivent en [Côte d'Ivoire](#). Selon la [BCEAO](#), ces migrants rapatrient chaque année des dizaines de milliards de [francs CFA](#) au Burkina Faso. Cette situation provoque également des tensions avec les pays d'accueil. La dernière crise remonte aux événements de [2003](#) en [Côte d'Ivoire](#) qui ont entraîné le retour de 300 000 migrants. Néanmoins, la moitié de la population du pays vit en dessous du [seuil de pauvreté](#).

Sur le plan politique, le Burkina indépendant connut une alternance de régimes constitutionnels (1960-1966, 1970-1974, 1977-1980, 1991 à nos jours) et de régimes d'exception (1966-1970, 1974-1977, 1980-1982, 1982-1983, 1983-1987, 1987-1991) et une quasi-permanence au pouvoir des militaires.

En 1966 : **Maurice Yameogo** est renversé par un mouvement populaire regroupant syndicats et partis politiques clandestins dont le Mouvement de libération nationale (MLN) du professeur Joseph Ki-Zerbo.

Au pouvoir du président **Sangoulé Lamizana** succèdent des régimes militaires. Parmi eux le Conseil national de la révolution du Capitaine Thomas Sankara se distingua par son radicalisme. Le **Capitaine Thomas Sankara**, père de la "révolution" du Burkina Faso, arrivé au pouvoir en 1983, sera tué durant le putsch qui va porter en 1987, son ancien frère d'armes, Blaise Compaoré, à la tête du pays et qui va opérer la « Rectification » par rapport aux abus et dérives de la période sankatiste.

## II. AVANT LE SCRUTIN

La RADDHO a rencontré les acteurs et les mécanismes de régulation des élections dont le Conseil Constitutionnel et la CENI.

### II.1 RENCONTRE AVEC CERTAINES INSTITUTIONS NATIONALES

#### ➤ Le Conseil Constitutionnel

La délégation de la RADDHO a rencontré le 12 novembre 2005, le Président du Conseil Constitutionnel, M. Idrissa Traoré, et le Coordonnateur du comité

d'organisation des élections M. Abdourahmane BOLI, juge au Conseil Constitutionnel.

Le Président du Conseil Constitutionnel a expliqué la composition, l'organisation et les compétences de cette institution. Il a aussi rappelé le rôle et l'importance de cette juridiction dont la fonction est entre autres la validation des candidatures à l'élection présidentielle, le contrôle du scrutin et la proclamation des résultats de l'élection présidentielle.

Le Conseil Constitutionnel a organisé deux séminaires en Novembre 2004 et Mai 2005, à l'intention des délégués des partis politiques pour les sensibiliser sur son rôle et sa méthode de travail. Il a aussi formé une centaine de magistrats sur la technique de contrôle des élections dans les différentes régions administratives, qui seront déployés, le jour du scrutin, dans les bureaux de vote.

Le Président du Conseil Constitutionnel a également soulevé la requête contre l'éligibilité du candidat Blaise Compaoré pour les élections du 13 novembre 2005 introduite par Hermann Yaméogo et l'esprit de la Constitution qui a prévalu dans l'acceptation cette candidature par le Conseil Constitutionnel.

Pour les résultats du scrutin, le Conseil Constitutionnel a recruté un expert sénégalais en informatique, M. Issa Sall qui a confectionné un logiciel pour éviter les doublons.

#### ➤ **La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)**

La délégation de la RADDHO a rencontré M. Michel Moussa TAPSOBA, Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

La CENI a été créée par la Loi N°013-2004/AN du 27 Avril 2004 et la Loi N°024-2005/AN du 25 Mai 2005. Elle a pour mission la constitution, la gestion et la conservation du fichier électoral national. Elle a 460 structures au niveau des provinces, départements, arrondissements, etc.

Depuis l'inscription à la proclamation des résultats, tout le processus relève du domaine de compétence de la CENI, exceptés l'acceptabilité des candidats et La gestion du contentieux. Hormis la réception de la candidature pour la Présidence de la République, la CENI a la compétence de recevoir les candidatures pour les élections législatives et locales.

Elle est composée de : cinq personnalités désignées par les partis et formations politiques de la majorité, de cinq personnalités désignées par les partis et formations de l'opposition et cinq représentants des organisations de la Société Civile à raison de trois représentants des Communautés religieuses, un représentant des autorités coutumières, un représentant des associations de défense des droits de l'Homme. Les membres de la CENI sont nommés pour un mandat de cinq renouvelable une fois. Le président, qui est choisi parmi les membres de la Société Civile, est nommé par les autres membres de la Commission. La commission a un mandat de cinq ans renouvelable une fois.

Toutefois, l'institution rencontre, des difficultés telles que les erreurs de transcription des noms dues au choix partisan et irrégulier de certains agents recenseurs qui n'avaient pas le niveau de scolarité requis. Mais aussi, la capacité de gestion de certains présidents au niveau local (provincial, communal et arrondissement) car

beaucoup de membres ont fait objet d'emprisonnement pour mauvaise gestion. Les critiques de l'opposition sur les doublons ne sont pas dénués de fondements. Mais selon M. Tapsoba, malgré les critiques de l'opposition, la CENI a quand même le mérite d'informatiser le fichier électoral.

### **Les Burkinabé de l'extérieur ne votent pas**

Concernant le vote des burkinabés de l'extérieur, M. Tapsoba conclut qu'ils ne peuvent pas voter car l'Etat dit n'avoir pas les moyens d'organiser le scrutin en dehors du pays.

#### ➤ **Le Conseil Supérieur de la Communication (CSI)**

Une délégation de la RADDHO a également rencontré le Président du Conseil Supérieur de la Communication (CSI) en l'occurrence **M. Luc Adolphe Tiao**. Le CSI a été créé en 1995 par décret présidentiel, mais a commencé à fonctionner qu'en 1996. C'est en 2000 qu'une modification de taille a fait passer le CSI du concept de décret à la Loi organique avec **12 membres** qui ont un mandat de **cinq ans** renouvelable une fois. Quatre membres sont nommés par le Président de la République, deux par le Président de l'Assemblée Nationale, deux par le Président du Conseil des représentants et quatre par les journalistes.

Les compétences du CSI sont entre autres l'attribution de l'autorisation de fréquence de Radio et TV par la procédure d'appel à candidature. Cependant, il faut noter que l'autorité de régulation est ARTEL. Cet organe gère les fréquences avec l'autorisation du CSI. L'autorisation de fréquence répond à trois types d'opérateurs : Radio commerciale, Radio communautaire et Radio confessionnelle. Chacun de ces types d'opérateurs répond à leur cahier de charge.

Le CSI contrôle également l'accès aux médias publics et le traitement équilibré de l'information avec pouvoir de censure. Le CSI a aussi un rôle de médiation entre l'Etat et les médias. Il est par contre moins regardant sur la presse écrite à cause de son régime juridique dit de déclaration.

Par rapport à la préparation des élections, le Président du CSI affirme qu'un séminaire avait été organisé sur le thème « Média et Election » pour permettre une mise à niveau des règles à observer : à savoir les passages des candidats à la télévision (6 passages de 10mn pour chacun). Selon le Président, de façon générale, les candidats sont satisfaits du traitement de l'information depuis le début de la campagne électorale.

Enfin, le Président, formule des recommandations comme quoi la Loi soit plus explicite sur les prérogatives du CSI, que le CSI soit constitutionnalisé et que ses compétences sur les médias publics soient renforcées.

Malgré le souci d'équité, le candidat Président Blaise Compaoré qui disposait de plus de moyens a donné l'impression d'avoir été privilégié à la télévision nationale.

#### ➤ **Le Ministère de la Promotion des Droits de l'Homme**

**Madame Monique ILBOUDO**, Ministre de la Promotion des Droits de l'Homme, a reçu la délégation de la RADDHO. Elle se dit satisfaite de l'implication d'Organisations africaines comme la RADDHO dans l'observation des élections dans le continent.

Le Burkina Faso, selon Mme Ilboudo, est entré dans une phase de démocratisation où il ne lui est plus possible de reculer sans se heurter à la révolte populaire. Mais en matière de démocratie il n'y a pas de limites, par conséquent, il faut toujours persévérer et renforcer. Le Ministère de la Promotion des Droits de l'Homme, qui né après les élections de 2002, malgré les difficultés auxquelles il est confronté, liées à son statut d'institution étatique, a quand même engrangé pas mal d'acquis. Elle a cité comme exemple l'organisation de la Journée nationale du pardon où l'Etat demande pardon au peuple pour tous les crimes politiques qui ont été commis au nom de l'Etat.

Concernant l'élection présidentielle du 13 Novembre 2005 proprement dite, la mission du Ministère de la Promotion des Droits de l'Homme est essentiellement un rôle d'éducation à la citoyenneté et de sensibilisation, et l'information sur les droits de l'Homme (exemples : droit de vote, les droits du citoyens etc.). C'est ainsi que le Ministère a initié une série d'activités, entre autres diffusion de spots sur droit et devoir du citoyen, la tolérance etc., un cinéma mobile, des conférences, des ateliers de formation.

Concernant le problème opposant le Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) et la CENI, elle affirme n'avoir pas encore été saisie officiellement par le MBDHP. Mais elle promet de jouer un rôle de médiation en tant Ministère de tutelle de l'Organisation en question.

## **II.2 L'AFFAIRE MBDHP c/ CENI**

La délégation de la RADDHO a été invitée par le Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) pour assister à la conférence de presse qu'ils ont organisée, le Mercredi 09 Novembre 2005, à leur siège. Le MBDHP dirigé par Maître Halidou Ouédraogo, par ailleurs Président de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme (UIDH) est l'une des Organisation pionnière dans le domaine des droits de l'Homme au Burkina Faso. Le MBDHP, qui a l'habitude d'observer des élections dans le pays s'est vu refusé cette fois-ci l'accréditation par la CENI.

Selon le Président Halidou Ouédraogo, le MBDHP a aussitôt rencontré la CENI pour connaître les raisons de ce refus, la raison évoquée par la CENI est l'envoi tardif de la demande d'accréditation, c'est-à-dire après le 23 Octobre 2005 (délai de rigueur) et la non réception de la liste des observateurs à la CENI. Arguments que Me Halidou Ouédraogo a rejetés en soutenant que son Organisation a envoyé une lettre à la CENI le 10 Octobre 2005. Mais la CENI n'avait pas répondu, parce que la dame qui a réceptionné le courrier a avoué l'avoir remis tardivement à la personne compétente.

La CENI a demandé au MBDHP d'envoyer leur liste d'observateurs, lorsque la liste lui est parvenue, La CENI a dit que c'est trop tard. D'après Me Halidou Ouédraogo, le MBDHP n'avait pas envoyé de liste parce qu'ils ont demandé une accréditation pour l'Organisation en comptant s'organiser après car ils comptent déployer près de 650 observateurs sur le terrain. Ensuite ils n'ont non reçu ni d'accusé de réception ni de notification de la part de la CENI pour leur signifier que la demande devait être accompagnée d'une liste des observateurs.

Enfin le MBDHP a refusé l'argument de la forclusion parce que tout simplement, selon son président, des organisations qui ont introduit leurs requêtes après le délai,

ont reçu leur accréditation. Mieux, dans le code électoral il n'y a pas d'article qui permet à la CENI de refuser l'accréditation à une Organisation comme le MBDHP.

Pour essayer de débloquent la situation, le MBDHP a rencontré Mme le Médiateur du Faso, il a aussi adressé une lettre à Mme la Ministre de la Promotion des Droits de l'Homme et attend la suite. Ils ont aussi saisi tous les candidats à l'élection présidentielle pour leur expliquer leur problème.

Pour le Président de la CENI, il n'a y pas débat dans cette affaire depuis Octobre 2005, il avait reçu la demande de plusieurs ONG internationales sans réaction au niveau des ONG nationales.

Le communiqué avait été fait et diffusé par les médias d'Etat et médias privés demandant aux ONG nationale de faire la demande et d'envoyer la liste des observateurs.

Le MBDHP a attendu le 10 Octobre 2005 pour envoyer sa demande sans les listes. En ce moment il était forclos et en plus la demande n'était pas accompagnée de liste, l'accréditation étant personnelle.

La RADDHO, qui a été saisi par le MBDHP pour faire une médiation a soumis le problème au Ministre de la Promotion des Droits de l'Homme.

### **II.3 LA LISTE ÉLECTORALE**

La liste des candidats à l'élection présidentielle a été publiée, le 02 octobre 2005, par le Conseil constitutionnel. Sur 15 dossiers reçus, 2 ont été rejetés. Il s'agit de ceux de Boukary Kaboré dit le " Lion ", pour absence de signature légalisée et de reçu de versement de la caution et de Frédéric Guirma pour non respect de la date limite de dépôt. Voici, dans l'ordre chronologique, les noms des candidats retenus :

- 1 Blaise Compaoré
- 2 Norbert Michel Tiendrébéogo
- 3 Ram Ouédraogo
- 4 Toubé Clément Dakio
- 5 Nayabtigungu Congo Kaboré
- 6 Bénéwendé Stanislas Sankara
- 7 Soumane Touré
- 8 Phillipe Ouédraogo
- 9 Pargui Emile Paré
- 10 Ali Lankoandé
- 11 Laurent Bado
- 12 Gilbert Bouda
- 13 Hermann Hector Augustin Magloire Yaméogo

Le candidat Hermann Yaméogo va désister, il n'a pas participé ni à la campagne électorale, ni à l'élection présidentielle. Cependant ses bulletins étaient dans tous les bureaux de vote conformément à la décision du Conseil Constitutionnel.

### **II.4 L'AFFAIRE HERMANN YAMÉOGO**

Le candidat Hermann Yaméogo s'est désisté de la présidentielle après la publication de la liste des candidats par le Conseil Constitutionnel arguant que le candidat Blaise

Compaoré n'avait pas le droit de se présenter à cette élection. Le motif principal de son désistement est lié à l'article 37 de la Constitution, sans pour autant qu'il fasse moindre recours.

Il faut signaler que l'article 37 de l'actuelle Constitution stipule que « Le Président du Faso est élu pour cinq ans au suffrage universel direct, égal et secret. Il est rééligible une fois ».

Mais selon Mme la Ministre de la Promotion des Droits de l'Homme, la Constitution de 1991 limitait le mandat présidentiel à cinq ans renouvelables une fois. En 1997, une Loi modifiant la Constitution a été votée à l'Assemblée Nationale par le Parti majoritaire. Ainsi le nombre de mandat pour le Président n'est pas précisé, il est tout simplement stipulé que « le Président est éligible ». Par conséquent, la candidature du Président sortant, M. Blaise Compaoré est juridiquement acceptée.

Quand au Président de la CENI, M. Moussa Michel Tapsoba, il trouve que le candidat Yaméogo n'a pas été élégant vis-à-vis de ses militants. Par contre, selon le Président de la CENI, le parti de M. Hermann Yaméogo se prépare pour les élections municipales.

Beaucoup d'observateurs estiment que le rapprochement de Hermann Yaméogo du Président ivoirien Laurent Gbagbo et ses visites en Côte d'Ivoire ont suscité la réprobation de l'opinion burkinabé. Cela expliquerait le retrait de sa candidature.

## **II.5 LA CAMPAGNE ÉLECTORALE**

La campagne électorale qui a duré vingt et un jours a commencé le 22 Octobre 2005 et est terminée le 11 Novembre 2005.

Nos observateurs n'ont pu assister qu'aux trois derniers jours de la campagne électorale. Toutefois les informations recueillies auprès des acteurs politiques et de la société civile ont permis d'avoir une appréciation globale sur la campagne. Elle s'est déroulée de façon apaisée dans l'ensemble. Il n'y a pas eu d'incidents majeurs durant les 21 jours de campagne, hormis un cas qui nous a été signalé à Ziniaré, ville natale de Blaise Compaoré, où le meeting du candidat Gilbert Bouda a été saboté par les partisans de Blaise.

Le candidat Blaise Compaoré a marqué cette campagne par d'énormes moyens humains et logistiques, des supports pour sa campagne avec la présence de posters géants dans la ville de Ouagadougou.

En effet, Blaise Compaoré était face à une opposition dotée de moyens très faibles mais aussi divisée. Ce qui, en plus d'une grande inégalité de moyens humains, matériels et financiers, s'est traduit par une très grande inégalité de chance entre le candidat Blaise et les autres.

Le candidat Blaise Compaoré était le seul à avoir couvert les 45 provinces et les 350 départements du pays durant la campagne électorale et à occuper la quasi-totalité des espaces de publicité dans le pays. Avec d'énormes moyens déployés et une très grande mobilisation de masse, quatre hélicoptères, trois véhicules 4X4 (Hummer) et d'autres appartenant à l'administration et qui ont été camouflés par des photos du candidat sur la plaque d'immatriculation, des milliers de tee-shirts, des tissus (portés par une personne sur 5), le candidat Blaise Compaoré était largement au-dessus des

autres. Il bénéficie du soutien de certains hommes d'affaires comme Kadhafi et certaines sociétés comme la SOFITEX ont distribué des tee-shirts avec la photo du candidat Blaise. Alors que les autres candidats n'avaient même pas les moyens de couvrir le tiers du pays.

Mais, les candidats de l'opposition quasiment inexistantes, pour un observateur non averti ont été tous de même courtois vis-à-vis des affiches du candidat président. Aucune de ses affiches n'a été sabotée, même après la campagne car il faut noter que presque toutes les affiches et autres supports n'ont pas été enlevés.

### **III. LA PÉRIODE ÉLECTORALE**

#### **III.1 LE DÉROULEMENT DU SCRUTIN**

Il y avait 3.933.051 électeurs inscrits répartis dans 11.939 bureaux de votes. Chaque bureau de vote comporte quatre membres un(e) président, deux assesseurs (souvent il n'y en a qu'un ou une) et un(e) secrétaire. L'heure d'ouverture des bureaux de vote était fixée à 06h 00.

Dans l'ensemble des bureaux de vote visités, à l'exception de l'école Nemnin B (Secteur 12, BV 02) qui est ouvert à 07H pour manque de scellés, l'heure d'ouverture a été respectée et les membres du bureaux de même que le matériel électoral à savoir urne (avec attache), cachet bulletins de vote, liste d'électeur, encre indélébile, isolements, un exemplaire du code électoral, un exemplaire du guide des membres du bureaux de vote etc. étaient bien sur place avant l'heure.

Le président de chaque BV visité a dit qu'il avait vérifié l'urne devant les électeurs présents avant de commencer

Dans tous les BV visités les forces de l'ordre étaient présentes dans les lieux (soit dans le bureau soit devant), les électeurs faisaient la queue dehors en attendant leur tour.

L'identité est vérifiée à l'entrée de la salle dans tous les BV visités. Plusieurs fois le nom sur la carte d'électeur ne correspondait pas exactement au nom sur la liste. (5 fois dans des bureaux visités). Les électeurs présentaient souvent l'acte de naissance ou la carte de famille qui ne portent pas de photo et sont donc difficile à vérifier. Les électeurs montraient leur carte d'électeurs et la plupart ils étaient inscrits sur la liste du BV.

Concernant la vérification des tâches d'encre, dans tous les bureaux de vote visités il n'y avait eu « aucune vérification » des empreintes.

Il n'y avait pas d'enveloppe seulement les bulletins uniques qui étaient pliés après le choix dans l'isoloir avant d'être introduits dans l'urne.

Dans tous les bureaux de vote visités, il y avait au moins un représentant de parti, c'est le parti de Blaise. Des partis comme ceux de Me Bénéwendé Sankara, de Laurent Bado, de Norbert Tiendrébéogo, de Ali Lankoandé, de Emile Paré et de Philippe Ouédraogo sont souvent représentés dans les bureaux de vote de la capitale Ouagadougou ou dans leur fief électoral.

De façon généralement, le scrutin s'est déroulé dans le calme et de façon libre. Les électeurs burkinabés ont pu s'acquitter de leur devoir citoyen sans incident dans tous les bureaux visités.

### **III.2 LE DÉPOUILLEMENT**

L'heure de la fermeture des bureaux de vote était fixée à 18h 00. Le scrutin est dépouillé dans chaque bureau de vote en public. Les scrutateurs sont souvent le Secrétaire, le Président, les délégués des partis, les observateurs, ou des électeurs présents sur les lieux. Les procès verbaux sont établis en quatre exemplaires dans quatre enveloppes à destinations différents : une pour le Conseil Constitutionnel, une pour la CENI, une pour la commission provinciale et la dernière pour la commission départementale ou communale selon l'endroit.

Certaines irrégularités sont notées à savoir, des électeurs qui ont voté pour deux candidats, ou des marques d'empreinte qui débordent sur un autre candidat etc. Dans ces cas de figure, les bulletins étaient considérés comme nuls et mis de côté.

Le dépouillement s'est déroulé de façon régulière. Il n'y a pas eu de réclamation dans tous les dépouillements assistés. Le taux de participation est officiellement évalué autour de 58%.

## **IV. LA PÉRIODE POST-ÉLECTORALE**

Avant que la CENI ou le Conseil Constitutionnel ne statue, le candidat Blaise Compaoré s'est déclaré vainqueur de l'élection. Attitude que la RADDHO et beaucoup de candidats n'ont pas manqué de condamner.

Le Vendredi 18 Novembre, la commission électorale a publié les résultats provisoires officiels. **Blaise Compaoré a obtenu 80,30 %** des suffrages à la présidentielle. Aucun des onze adversaires n'a atteint la barre des 5 %, Me **Bénéwendé Stanislas Sankara arrive deuxième avec 4,94 %** des voix.

La commission devrait transmettre les résultats du scrutin au Conseil constitutionnel qui, selon les textes, une fois les recours éventuels examinés, devra valider la réélection de M. Compaoré après un délai de huit jours.

## **V. UNE ÉLECTION SANS ENJEU MAJEUR**

L'Élection présidentielle du 13 Novembre 2005 n'a pas suscité un très grand engouement tant au niveau de la population burkinabé elle-même qu'au niveau de la Communauté africaine et internationale.

Le fait que Hermann Yaméogo leader de l'UNDD (Union Nationale pour la Démocratie et le Développement) et Gilbert Ouédraogo de l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération (ADF/RDA) n'aient pas participé au scrutin (Hermann ayant renoncé et Gilbert soutenant Blaise) ont ôté à cette élection son véritable enjeu.

En effet la disproportion des moyens mis en œuvre durant la campagne, entre le président sortant qui était face à une opposition d'autant plus démunie qu'elle se présentait divisée a faussé les règles du jeu démocratique.

L'opposition burkinabé très faible mais aussi pas très structurée. Elle a échoué à se regrouper en un front uni, laissant ainsi la voie libre au parti de Blaise Compaoré qui,

en effet est le mieux structuré mais aussi le mieux implanté dans le pays. En plus certains partis auraient été créés par le parti au pouvoir de peur que l'opposition ne boycotte l'élection.

Les partis d'opposition n'avaient même pas les moyens d'aller battre campagne dans certaines localités où souvent ils ne sont même pas connus. La subvention qui leur était attribuée par la CENI était parvenue, selon certains candidats, que trois jours avant la fin de la campagne électorale.

Ce qui en fin de compte s'est traduit chez certains par le sentiment que l'élection était gagnée d'avance par le candidat président c'est-à-dire que les dés sont jetés d'avance. Par conséquent, les burkinabés qui étaient contre le régime de Blaise Compaoré se sont pour la plupart abstenus du vote souvent par manque de candidat crédible ou se disant que c'est inutile car le candidat sortant va encore gagner.

#### ➤ **Une faible implication de la Communauté africaine et internationale**

On note une faible implication de la communauté africaine et internationale qui n'a pas déployé les grands moyens cette fois-ci. Toutefois, les institutions africaines telles que l'UEMOA, l'UA et la CEDEAO ont participé à l'observation du scrutin. Le Vice Président du Parlement de l'Union Africaine, M. Théophile Nata a coordonné l'action des observateurs internationaux. L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a également participé à l'observation de ce scrutin.

#### ➤ **La Société Civile burkinabé**

On peut dire que la Société Civile burkinabé a participé à l'observation sans tambours battant. Néanmoins, 600 observateurs nationaux ont été accrédités par la CENI. Toutefois, il faut signaler que l'une des organisations phare de la société civile à savoir le MBDHP n'a pas participé à l'observation de l'élection.

#### ➤ **Points de vue des candidats**

La délégation a, en marge de l'observation du scrutin, rencontré différents candidats ou directeurs de campagne pour recueillir leurs impressions sur le déroulement du processus électoral.

#### **M. Ali Lankoandé, candidat du PDP/PS**

Le candidat Ali Lankoandé déplore un très grand déséquilibre entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition, ce qui se traduit par une flagrante différence de moyens déployés dans la campagne électorale. Concernant la dispersion de l'opposition, M. Lankoandé soutient que c'est parce que les partis d'opposition sont soit créés par le parti au pouvoir, soit par des gens qui sont frustrés, ce qui, selon lui, explique qu'il n'y a peu de vrais partis d'opposition. Il souligne aussi le manque de moyens des partis d'opposition contrairement au parti au pouvoir, ce qui par ailleurs devient un facteur défavorisant face à certains électeurs qui n'attendent des candidats que des tissus ou des tee-shirts. Mais surtout ils avaient des problèmes pour désintéresser leurs représentants dans les bureaux de vote. Les partis de l'opposition donnaient 500 F, tandis le CDP (parti au pouvoir) donnait 2500 F à leurs représentants dans les bureaux, ce qui fait beaucoup de jeunes préféreraient proposer leur service au CDP. Enfin M. Ali Lankoandé déplore le déficit de dialogue entre le Gouvernement et l'opposition mais entre le Gouvernement et les intellectuels.

### **M. Salif Diallo, Directeur de campagne du candidat Blaise Compaoré**

La délégation de la RADDHO s'est entretenue avec le directeur de campagne du candidat Blaise Compaoré, M. Salif Diallo. Il a informé sur les moyens financiers et logistiques mobilisés pendant la campagne électorale. Le budget arrêté par la CDP est de 983 millions, ils ont bénéficié des soutiens du Ghana et du Niger surtout en pagne et en tee-shirts d'une valeur de 125 millions. La Libye leur a donné 825 motos. Ils ont loué quatre hélicoptères à 66. 245.000 FCFA et ont acquis également trois 4X4 Hummer d'une valeur de 28 millions chaque hors taxes et qui coutent, en réalité 40 million de FCFA TTC. Certains d'hommes d'affaires ont également soutenu en donnant des véhicules comme Kanazoé qui donné 20 véhicules, des paysans cotonniers ont donné 15 motos et mille sacs de maïs. M. Diallo soutient qu'aucun moyen de l'Etat burkinabé n'a été utilisé et une instruction ferme a été donnée dans ce sens. Malgré tout les véhicules de l'Etat ont été utilisés pour la campagne électorale contrevenant cette dite instruction.

### **M. Norbert Michel Tiendrébéogo, candidat du FFS**

Le candidat Norbert Tiendrébéogo déplore les difficultés de l'opposition liées surtout au manque de moyens financiers. Ce qui n'a pas manqué de constituer un grand handicap pour leur campagne électorale. En effet leur budget de campagne est très petit par rapport aux besoins. Il déplore aussi l'attitude de la CENI qui a remis très tardivement la subvention aux partis, ils entraînent dans leurs fonds que trois jours avant la fin de la campagne électorale.

Il accuse le parti au pouvoir d'avoir créer 5 ou 6 partis d'opposition de peur que l'opposition boycotte l'élection.

Interpellé sur la dispersion des candidats sankaristes, M. Tiendrébéogo soutient que certains se réclament à tort et à travers de l'idéologie sankariste, ses partisans ont été pour une déclaration demandant l'unification des sankaristes. Quand à lui, il se dit un ancien CDR (Comité de Défense de la Révolution) et qui est dans l'opposition depuis une vingtaine d'années. Il soutient c'est le CDR qui est le creuset de la Révolution.

### **M. Philippe Ouédraogo, candidat du PDS/CDS**

Le candidat Philippe Ouédraogo évoque d'éventuels cas de fraudes dûment préparées par les partisans de Blaise Compaoré. Il accuse le CDP d'avoir confectionner illégalement une grande quantité de bulletins de vote. Ces bulletins seront utiliser pour faire voter en faveur du CDP à l'avance des électeurs non inscrits qui vont garder le bulletin dans leur poche, une fois dans l'isoloir, ils sortent le bulletin déjà voté qu'ils vont introduire dans l'urne. Et à la sortie du bureau de vote, ces électeurs vont leur remettre les bulletins qu'ils ont reçus dans le bureau.

### **M. Soumane Touré, candidat du PAI**

Selon M. Soumane Touré, le principal enjeu de cette élection était le défi de la bonne organisation. Il affirme aussi que le fichier électoral n'est pas fiable et que la solution est la refonte de celui-ci. Il pense que ce problème est lié à la légalité des documents administratifs. Il a fait de cas de fraudes sur les pièces d'état civil, d'après lui, mille fausses pièces d'état civil ont été établies par département pour préparer la fraude.

A l'instar des autres candidats, M. Soumane Touré évoque la disproportion des moyens entre le candidat Blaise Compaoré et les autres. Ce qui a permis au candidat Blaise de couvrir toutes les contrées du pays et d'occuper les espaces

publicitaires. Il accuse les médias d'Êta d'avoir réservé un traitement partial au candidat Blaise Compaoré au détriment des autres candidats. Il déplore aussi l'attitude de la CENI qui a attendu 48h avant le scrutin pour dire qu'elle est habilitée à délivrer des mandats pour les représentants de partis. Ce qui les a pénalisés dans la mesure où ils n'étaient pas représentés dans la majorité des bureaux de vote.

Enfin M. Touré a évoqué la nécessité d'harmoniser le financement des partis politiques et le soutien correct des partis par une subvention conséquente. Pour lui, un candidat ne peut faire une bonne campagne électorale sans plus de 100 millions de FCFA.

### **M. Laurent Bado, candidat du PAREN**

Laurent Bado fait la table rase des systèmes politiques occidentaux au profit du système politique traditionnel de l'Afrique. Pour le candidat BADO, l'exemple de l'Empereur Mossi est une illustration parfaite du caractère démocratique du choix des politiques, il est élu démocratiquement par un collège de conseillers qui comprennent les valeurs de la société. Et encore les prétendants à la succession de l'empereur ne sont pas seulement ses fils mais tous ceux qui appartiennent à la lignée. Aussi le chef mossi quand il viole les principes, les conseillers lui tendent unealebasse contenant un poison ; s'il a peur de la mort il est exécuté la nuit.

Il ne peut pas comprendre qu'au moment où les européens solutionnent par l'union les différends séculaires entre français, allemands et anglais, en Afrique nos chefs d'Etat jouent les fractionnistes : A quand les Etats-Unis d'Afrique ?

M. BADO affirme que son parti a un programme politique au Burkina et qu'il participe aux élections pour conscientiser et responsabiliser le peuple burkinabé.

Il prône un régime conventionnel fondé sur le tiers partiisme : c'est un ensemble de mesures qui marchent comme sur des rails. Les rails c'est les valeurs traditionnelles, la locomotive c'est l'agriculture, le premier train, l'industrie, le deuxième, le commerce. Ensuite viennent les systèmes sociaux.

### **Me Bénéwendé Stanislas Sankara, candidat de l'UNIR/MS**

Le parti de Me Sankara est né après la mort du journaliste Norbert Zongo pour réunir la famille politique burkinabé en vue d'une lutte unitaire pour des réformes politiques menant à une véritable démocratie. La décision de prendre part à l'élection présidentielle de 2005, malgré la démission de l'opposition, les problèmes du fichier électoral, est surtout destinée à apporter la preuve que le candidat Blaise Compaoré ne s'occupe pas du Peuple burkinabé. Le budget de campagne qu'il avoue (environ 1 milliard) doit être multiplié par 10.

Me Sankara a aussi souligné plusieurs incidents de campagne dont lui – même ou ses partisans ont été victimes (meeting de Gawa, problèmes à Manga et à Zorgo) et pointé la prise de position des Chefs traditionnels pour Compaoré.

Après avoir rappelé que le programme de son parti vise à proposer un mode alternatif de gouvernement (libertés, bonne gouvernance, investissement sur le capital humain, grands chantiers, adaptation du sankarisme à la mondialisation et au contexte actuel), Me Sankara a mis l'accent sur les problèmes qui obèrent le déroulement du scrutin : fraudes multiformes, achat de votes, implication de l'administration, de la chefferie et des guides religieux en faveur de Compaoré, fraude "professionnelle" (votes multiples, vote d'étrangers aux frontières du Mali),

délégués non payés et donc inefficaces... Me Sankara a achevé son intervention en réservant à son parti le droit de contester des résultats liés à un tel processus de vote.

### **Dr. Emile Paré**

Concernant l'organisation de l'élection présidentielle de 2005, le Dr Paré y voit beaucoup d'actes annonciateurs d'un processus de fraudes, parmi les quels : la candidature anticonstitutionnelle de Blaise Compaoré, le Conseil Constitutionnel nommé par la Présidence et l'Assemblée Nationale (anciens ministres de Blaise), la CENI proche du pouvoir, l'inversion du calendrier électoral l'établissement du fichier électoral (inscriptions multiples, inscrits sans cartes, possesseurs de cartes absents des listes...), le passage de la caution de 2 à 5 millions de francs avec récupération à 10% au lieu de 5%, la subvention de l'Etat insuffisante et tardive.

Cependant, concernant la campagne, il n'y a pas eu beaucoup de problèmes, sauf par rapport à la couverture médiatique mal respectée.

Le scrutin s'est déroulé dans le calme, mais il y a eu un problème des délégués dont la prise en charge (1000F / jour ou 500F /jour selon le lieu) n'a pas été versée d'où des délégués absents, d'autres "achetés" par la CDP.

Les résultats sont donc entachés de fraudes. La démocratie est en recul du fait de la CDP et de Blaise Compaoré et de leurs positions anti-démocratiques. Il n'y a pas eu d'équité, du fait de l'utilisation de moyens de l'Etat, des sommes énormes dépensées par Blaise. Il faudrait plafonner les budgets de campagne et réglementer les financements privés.

En conclusion, le Dr Paré pointe ses revendications principales sur la mise à jour du fichier électoral et la délivrance systématique de la carte d'électeur à tous les citoyens en âge de voter. Il affirme qu'il est possible qu'il conteste les résultats et introduise des recours en cas de victoire de Blaise Compaoré au 1<sup>er</sup> tour.

## **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Malgré l'apparente absence d'enjeux de cette élection présidentielle qui semble avoir opposé un "poids lourd" à des "poids plume" du fait même de la disparité abyssale entre les moyens financiers, logistiques et la capacité organisationnelle du candidat de la mouvance présidentielle et ceux de l'opposition, l'élection présidentielle de 2005 se manifeste comme une étape décisive dans le processus démocratique, dans la mesure où elle apparaît comme la première élection « acceptable », d'où l'intérêt d'une évaluation systématique de ses forces et faiblesses, afin d'en tirer les leçons pertinentes pour une consolidation et un renforcement des acquis démocratiques, de manière à susciter la confiance des acteurs politiques, de la société civile et l'adhésion des citoyens. Pour y parvenir, la RADDHO recommande :

- l'institution d'un dialogue politique permanent pour la construction de normes électorales sur la base d'un large consensus des acteurs (ici nous pensons à la fois aux textes, aux organes de régulation et aux comportements) ;
- l'adoption d'un pacte républicain pour le Burkina Faso qui pourrait servir de déclencheur d'un dialogue politique sur les institutions, les valeurs républicaines et citoyennes que les Burkinabé et/ou les Ouest - africains pourraient partager ;

- un audit systématique du fichier électoral sous le contrôle des différents acteurs ;
- la limitation à la carte nationale d'identité, au passeport et au permis de conduire des documents qui permettent aussi bien l'inscription sur les listes électorales que le vote ;
- le réexamen et le respect scrupuleux du principe d'égalité des candidats à l'élection pour éviter une excessive disparité des moyens entre les candidats qui risque de fausser le jeu électoral : il faut absolument plafonner le budget de campagne des candidats aux diverses élections pour éviter qu'un candidat ou un parti ne « plane trop sur les autres » ;
- la retenue des candidats et l'abstention de leur part ou de ceux de leur camp de toute déclaration intempestive à propos des résultats de l'élection tant que les organes de délibération idoines (CENI, Conseil Constitutionnel) ne se sont pas prononcés, pour éviter les tensions et les controverses inutiles.

**Fait à Dakar, le 02 Décembre 2005**



# **ANNEXES**



**Organisation Non Gouvernementale  
ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux  
Nations Unies, membre observateur à  
la Commission Africaine des Droits de  
l'Homme et des Peuples (CADHP) de  
l'Union Africaine**

## **DECLARATION DE LA RADDHO SUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 13 NOVEMBRE 2005**

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) est une organisation de promotion et de protection des droits humains qui observe les élections sur le continent depuis 1991. En partenariat avec la Fondation Friedrich Ebert, la RADDHO a amené une équipe qui travaille à **l'élaboration d'un guide électoral** pour les pays de la CEDEAO.

La RADDHO suit avec attention le processus démocratique au Burkina Faso depuis 1992. Depuis l'indépendance de ce pays, sur 12 régimes politiques, huit sont parvenus au pouvoir par coup d'Etat militaire et quatre seulement par voie électorale. En 1998 où la vie politique était pratiquement dans la rue et les élections législatives de 2002 une évolution notable a permis de renouer avec une vie politique et institutionnelle normale, entraînant une relative stabilité politique.

Pour bien situer l'élection de 2005 dans le processus burkinabé et dans la recréation du système, il faut bien entendu le comparer aux événements similaires antérieurs. L'élection présidentielle de 1991 avait été boycottée par tous les partis d'opposition, celle de 1998 avait été partiellement boycottée par l'opposition tandis que celle de 2005 n'enregistre que le demi-boycott de Hermann Yaméogo. On note donc que, de plus en plus, les acteurs politiques font confiance au système. Il faut saluer le travail du collège des sages et de la commission de concertation sur les réformes politiques.

Le deuxième problème de la démocratisation ce sont les changements subis par la Constitution et le Code électoral. Depuis 1990, le code électoral a subi sept modifications en quinze ans, certaines dispositions fondamentales de la Constitution ont également été modifiées à plusieurs reprises, notamment les dispositions relatives à la limitation de la durée du mandat présidentiel. A cela on peut ajouter les modifications du mode de scrutin. Ces éléments d'appréciation permettent d'évaluer l'évolution en dents de scie du processus démocratique. Le moment est venu de renforcer le processus par un dialogue politique permanent entre les acteurs politiques et ceux de la société civile.

Concernant le scrutin, la RADDHO a déployé 12 observateurs (06 locaux et 06 de la RADDHO) et procédé à l'observation du scrutin dans 150 bureaux de vote dans les localités suivantes :Kadiogo, Ziniaré, Koudougou (Réo, Poa, Sanguié), Ouahigouya (Yatenga, Ourssi, Yako).

Villa N°4024 Amitié II – Allées Seydou Nourou TALL – BP : 15246 Dakar \_ Fann SENEGAL  
Téléphone : (221) 865 0030 – Fax : (221) 824 60 52  
e-Mail : [raddho@telecomplus.sn](mailto:raddho@telecomplus.sn) – [obsdh@sentoo.sn](mailto:obsdh@sentoo.sn) - Site web : <http://www.raddho.africa-web.org>

Les équipes d'observateurs de la RADDHO ont pu constater sur le terrain les faits suivants :

- **Le matériel électoral** : en place, sauf dans quelques localités où certains matériels (encre, urne, cachet) n'ont pas été acheminés à temps.

- **Les membres des bureaux de vote** étaient présents à l'heure et ont fait montre d'une grande disponibilité vis-à-vis des électeurs et en particulier des handicapés, analphabètes, personnes âgées etc. Les observateurs ont été reçus avec courtoisie

- **Les représentants de candidats** : Seuls ceux du candidat Blaise Compaoré étaient présents dans tous les bureaux de vote visités, et parfois il y avait un titulaire et un suppléant. En revanche, parmi les onze candidats de l'opposition, seuls quatre étaient souvent représentés (Laurent Bado, Pargui Emile Paré, Bénéwendé Stanislas Sankara, Ali Lankoandé). Cependant dans les zones rurales, dans l'écrasante majorité des bureaux de vote, seuls les représentants de Blaise Compaoré étaient présents.

Nos équipes ont noté les relations empreintes de courtoisie et de respect entre les membres du bureau de vote, les représentants de candidats et la CENI.

- **Les électeurs** : ils sont venus en grand nombre, bien avant l'ouverture des bureaux de vote, dans une grande discipline, ce qui a contribué à un scrutin pacifique, serein et sans aucune tension notable.

- **La CENI et ses démembrements locaux** ont été actifs, ils ont bien supervisé le scrutin et effectué le travail de correction en cas de besoin.

Toutefois, un certain nombre d'irrégularités ont été constatées concernant :

- **Pidentification des électeurs** : c'est une question récurrente dans la plupart des pays africains où la question de l'état - civil se pose avec acuité.

Concernant le Burkina Faso, le problème du fichier électoral, des inscriptions multiples, pose la grave question de l'identification de l'électeur. Sept documents peuvent être présentés pour s'inscrire et pour voter, dont certains ne permettent pas une identification sûre de l'électeur.

- concernant **la fiabilité du fichier**, il fait l'objet d'une grande controverse de la part des partis et candidats de l'opposition (présence de personnes décédées ou qui sont en déplacement dans d'autres régions ou en dehors du pays).

Entre 2002 (liste manuelle) et 2005 (liste informatisée), si l'on peut se réjouir de l'informatisation du fichier qu'appelaient de leurs vœux l'opposition, la société civile et les observateurs internationaux, on doit en revanche fortement recommander un audit du fichier actuel, de manière à garantir sa fiabilité et de mettre ainsi un terme à la longue polémique qu'il a suscité.

- Pour ce qui est de **la sécurité**, la RADDHO a déploré la présence de militaires en armes dans les environs et parfois dans les bureaux de vote.

Des **militaires** ont voté revêtus de leur uniforme, ce qui peut influencer le vote des citoyens. Il faut par conséquent veiller soit à ce que les militaires votent en tenue dans les camps militaires avec possibilité pour les observateurs nationaux et internationaux d'accéder aux bureaux de vote, ou bien à ce qu'ils votent en même que les autres citoyens, sans leur uniforme.

- Concernant **la compétence électorale** : certains électeurs analphabètes ne savent pas voter, ce qui a pu augmenter le taux de bulletins nuls. Le bulletin unique comporte quelques inconvénients

qu'il faudrait corriger. L'Etat, la société civile et les partis politiques doivent, chacun en ce qui le concerne, contribuer à une meilleure formation des électeurs.

Il faut aussi déplorer le manque d'équilibre dans la répartition des électeurs entre les bureaux de vote : un bureau de vote peut compter 799 inscrits, un autre 13 inscrits seulement.

- **Le dépouillement** : dans la plupart des localités situées en zones rurales, il s'est effectué dans des conditions difficiles du fait d'un éclairage déficient.

- **Le taux de participation** ne semble pas des plus élevés et peut être évalué autour de 55%.

En dépit des irrégularités notées sur le terrain, le scrutin s'est déroulé de façon régulière sur toute l'étendue du territoire observé, et les électeurs ont voté librement, de façon sereine et disciplinée, sans tension notable.

La RADDHO salue le souci de transparence qui a conduit à mettre le fichier sur Internet et à remettre des CD-ROM aux partis politiques, mais déplore que ces facilités n'aient pas été exploitées à temps par les uns et les autres.

### **Conclusions et recommandations**

Malgré l'apparente absence d'enjeux de cette élection présidentielle qui semble avoir opposé un "poids lourd" à des "poids plume" du fait même de la disparité abyssale entre les moyens financiers, logistiques et la capacité organisationnelle du candidat de la mouvance présidentielle et ceux de l'opposition, l'élection présidentielle de 2005 se manifeste comme une étape décisive dans le processus démocratique, dans la mesure où elle apparaît comme la première élection « acceptable », d'où l'intérêt d'une évaluation systématique de ses forces et faiblesses, afin d'en tirer les leçons pertinentes pour une consolidation et un renforcement des acquis démocratiques, de manière à susciter la confiance des acteurs politiques, de la société civile et l'adhésion des citoyens. Pour y parvenir, la RADDHO recommande :

- l'institution d'un dialogue politique permanent pour la construction de normes électorales sur la base d'un large consensus des acteurs (ici nous pensons à la fois aux textes, aux organes de régulation et aux comportements) ;
- l'adoption d'un pacte républicain pour le Burkina Faso qui pourrait servir de déclencheur d'un dialogue politique sur les institutions, les valeurs républicaines et citoyennes que les Burkinabé et/ou les Ouest - africains pourraient partager ;
- un audit systématique du fichier électoral sous le contrôle des différents acteurs ;
- la limitation à la carte nationale d'identité, au passeport et au permis de conduire des documents qui permettent aussi bien l'inscription sur les listes électorales que le vote ;
- le réexamen et le respect scrupuleux du principe d'égalité des candidats à l'élection pour éviter une excessive disparité des moyens entre les candidats qui risque de fausser le jeu électoral : il faut absolument plafonner le budget de campagne des candidats aux diverses élections pour éviter qu'un candidat ou un parti ne « **plane trop sur les autres** » ;
- la retenue des candidats et l'abstention de leur part ou de ceux de leur camp de toute déclaration intempestive à propos des résultats de l'élection tant que les organes de délibération idoines (CENI, Conseil Constitutionnel) ne se sont pas prononcés, pour éviter les tensions et les controverses inutiles.

Fait à Ouagadougou, le 16 Novembre 2005  
Le Secrétaire Général